
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT-CINQUIÈME ANNÉE
N° 6440
LUNDI 18 OCTOBRE 2021

PARUTION
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions

2021 / 2778 - Autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société DALKIA d'une partie du parc de Gerland afin de réaliser des investigations géotechniques - EI 07221 **Page 2734**

2021 / 3147 - CHRD -Demande de subvention Exposition Visages **Page 2734**

2021 / 3153 - Archives municipales de Lyon - Don à titre gracieux de Nelly Blanc-Brunat **Page 2735**

Arrêtés municipaux

2021 / 3142 - Délégation de signatures accordées par Monsieur le

Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions et abrogations de délégations - Modification de l'arrêté n° 2021-2901 du 17 août 2021 **Page 2735**

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 2738**

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2741**

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels **Page 2771**

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels.. **Page 2775**

Liste d'aptitude **Page 2775**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis **Page 2776**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2021 / 2778 - Autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société DALKIA d'une partie du parc de Gerland afin de réaliser des investigations géotechniques - EI 07221 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles, L 2122-22 5° et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, reçue en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire - hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à monsieur Sylvain Godinot, 2ème adjoint, les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du skate parc situé dans le parc de Gerland situé 21 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7ème, parcelles cadastrales CK 81 et CL 10, répertoriées comme ensemble immobilier n° 07221, et appartenant à son domaine public ;

Considérant qu'en vue de l'implantation d'une unité de production de fluide frigorigène par ELM, filiale de Dalkia délégataire de la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon a mis à disposition d'ELM une partie dudit sous-sol pour finaliser ses études ;

Considérant que la société Dalkia a sollicité la Ville de Lyon pour réaliser des investigations géotechniques dans le parc de Gerland à compter du 21 juin 2021 ;

Considérant que ces investigations sont nécessaires à la poursuite des études précitées et qu'afin de faciliter le bon déroulement des travaux ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire au profit de la société Dalkia, d'une partie du parc de Gerland du 21 juin 2021 au 9 juillet 2021 pendant laquelle les différentes investigations géotechniques devront être réalisées, moyennant le versement d'une redevance de 100 euros (cent euros).

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 18 juin 2021

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué à la transition écologique et au patrimoine

Sylvain Godinot

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 5 juillet 2021

2021 / 3147 - CHR - Demande de subvention Exposition Visages (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de la DRAC Services des Musées ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à Madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée une demande de subvention (20 000 €) auprès de la DRAC Services des Musées pour l'exposition temporaire « VISAGES » de fin 2021 à mi 2022.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - article 74718 - fonction 314 - ligne de crédit 110601 - programme EXPOCH- opération visages-30 ans d'acquisitions.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 7 octobre 2021

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe déléguée à la culture,

Nathalie Perrin-Gilbert

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 7 octobre 2021

2021 / 3153 - Archives municipales de Lyon - Don à titre gracieux de Nelly Blanc-Brunat (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite à Ville de Lyon par Nelly Blanc-Brunat ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Nelly Blanc-Brunat, propriétaire d'archives faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1er septembre 2021, transmis en préfecture le 1er septembre, déléguant à Madame Audrey Hénocque, Adjointe délégué aux finances, à la commande publique et aux grands événements, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux d'un ensemble de publications et d'archives rassemblés par la famille Brunat (1868-1964), grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative d'un euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 7 octobre 2021

*Pour le Maire de Lyon,
l'Adjointe déléguée aux finances,
à la commande publique et aux grands événements
Audrey Hénocque*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 7 octobre 2021

2021 / 3142 - Délégation de signatures accordées par Monsieur le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions et abrogations de délégations - Modification de l'arrêté n° 2021-2901 du 17 août 2021 (Délégation générale aux ressources - Direction de la commande publique)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2511-27 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-59 du 30 juillet 2020 portant délégations d'attributions au Maire par le Conseil municipal ;

Vu l'arrêté n° 2021-2901 de monsieur le Maire de Lyon en date du 17 août 2021 donnant délégation de signature au personnel municipal en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la marche journalière des activités municipales, de pouvoir déléguer la signature de certains marchés publics au personnel municipal ;

Arrête :

Article Premier. - Les pages listées ci-dessous, annexées à l'arrêté n° 2021-2901, sont remplacées par les pages du même nom en pièce jointe.

- Délégation générale aux ressources (DGR) ;
- Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux (DGUIT) ;
- Secrétariat général de la Ville et direction générale ;
- Délégation générale à la culture, patrimoine & événements (DGCPE).

Art. 2. - Les articles et autres annexes de l'arrêté n° 2021-2901 restent inchangés.

Art. 3. - En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville de Lyon, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 5. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 5 octobre 2021

*Le Maire de Lyon,
Grégory Doucet*

Annexe à l'arrêté de délégation											
Délégation générale aux Ressources (DGR)											
Direction d'affectation de l'agent délégataire	NOM	PRENOM	Fonction de l'agent délégataire	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
DGR	Lemeunier	Claire	Directrice générale adjointe	S1		S1	S1			T	
Entité commande publique de délégation	Galliano	Denis	Directeur				T				
Affaires juridiques	Gattier	Violaine	Directrice	T							
Assurances	Chossat	Anne-Laure	Directrice	T							
Commande publique	Galliano	Denis	Directeur	T		T					
Contrôle de gestion	en cours de recrutement		Directeur-trice	T							
Finances	en cours de recrutement		Directeur-trice	T							
Systèmes d'information & transformation numérique	Violette	Jean-François	Directeur	T							

Délégation générale à urbanisme, immobilier, travaux (DGUIT)											
Direction d'affectation de l'agent délégataire	NOM	PRENOM	Fonction de l'agent délégataire	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
DGUIT	Huthwohl	Philippe	Directeur général adjoint	S1					S2	T	T
DGUIT	Brun	Adrien	Secrétaire général	T							
Urbanisme											
DGUIT	Brun	Adrien	Adjoint au DGA	S2						S1	
DGUIT	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S3						S2	
Aménagement urbain	Martinet	Frédérique	Directrice	T							
Mobilité urbaine	Keller-Mayaud	Norbert	Directeur	T							
Eclairage urbain	Marsick	Thierry	Directeur	T							
Espaces verts	Magalon	Nicolas	Directeur	T							
Economie, commerce et artisanat	Leger	Laurence	Directrice	T							
Immobilier et travaux											
DGUIT	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S2					S3	S1	
DGUIT	Brun	Adrien	Adjoint au DGA	S3					S4	S2	
Immobilier	Cerutti	Christiane	Directrice	T							
Construction	Pose	Alain	Directeur						T		
Construction	Valin	Georges	Directeur Adjoint						S1		
Logistique, garage et festivités	Bouchet	Sébastien	Directeur	T							
Gestion technique des bâtiments											
DGUIT	Huthwohl	Philippe	Directeur général adjoint	S3			S3				
DGUIT	Brun	Adrien	Adjoint au DGA	S4			S4			S1	S1
DGUIT	Bala	Philippe	Directeur Adjoint	S2			S2				
Gestion technique des bâtiments	Boisson	Nausicaa	Directrice	T			T				
Gestion technique des bâtiments	Guilhot	Anne	Directrice Adjointe	S1			S1				
Halles Paul Bocuse											
Direction d'affectation de l'agent délégataire	NOM	PRENOM	Fonction de l'agent délégataire	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
DGUIT	Huthwohl	Philippe	Directeur général adjoint	S2			T			T	
DGUIT	Brun	Adrien	Adjoint au DGA	S3			S1			S1	

Direction d'affectation de l'agent délégué	NOM	PRENOM	Fonction de l'agent délégué	TYPE DE DELEGATION ACCORDEE									
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8		
Service archéologique municipal	Corguillet	Aurélié	Responsable administratif, juridique et ressources humaines		S1								
Théâtre des Célestins	Lenoir	Pierre-Yves	Directeur		T								
Théâtre des Célestins	Sertelon	Caroline	Administratrice adjointe		S1								
Pôle des musées d'art-Musée d'art contemporain													
Délégation générale à la culture	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T					
Pôle des musées d'art	Ramond	Sylvie	Directrice du pôle des musées d'art		S2								
Musée d'Art contemporain	Bertolotti	Isabelle	Directrice		T								
Musée d'Art contemporain	Charrie	François-Régis	Secrétaire Général		S1								
Pôle des musées d'art-Musée des beaux-arts													
DGCE	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T					
Musée des Beaux-arts	Ramond	Sylvie	Directrice		T								
Musée des Beaux-arts	Viscardi	Patricia	Secrétaire Générale		S1								
Pôle des musées d'histoires et sociétés													
DGCE	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T					
Direction du pôle des musées d'histoires et sociétés	De La Selle	Xavier	Directeur		S1								
Direction du pôle des musées d'histoires et sociétés	Nicolle	Jeanne	Secrétaire Générale		S2								
Musées Gadagne	De La Selle	Xavier	Directeur		T								
Musée Henri Malartre	Despierres	Clarisse	Directeur		T								
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique	Belletante	Joseph	Directeur		T								
Evénements et animations													
DGCE	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S2								
Evénements et animations	Pavillard	Julien	Directeur		T								
Evénements et animations	Alotto	Karine	Directrice adjointe		S1								

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 5 octobre 2021

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39853	Stationnement réservé PMR 4 rue de la Martinière Lyon 1 (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) stationnement ont un emplacement accessible réservé unilatéral permanent sur 5 mètres 50, 4 rue de la Martinière(1) sur le côté sud. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39780	Réglementation d'arrêt rue de la Martinière Lyon 1 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7 h à 19 h rue de la Martinière(1), côté sud, au droit du n° 6 rue de la Martinière(1) sur un emplacement de 15 mètres en direction de l'ouest. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38894	Abrogation - Stationnement réservé sur rue des Pierres Plantées Lyon 1 (stationnement)	L'arrêté 2009RP12338 du 27/04/2011, portant sur la mesure de - Stationnement réservé est abrogé.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38895	Réglementation d'arrêt rue des Pierres Plantées Lyon 1 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7 h à 19 h rue des Pierres Plantées(1), côté ouest, au sud du Boulevard de la Croix-Rousse(1) sur un emplacement de 15 mètres en direction du sud. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38896	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue des Pierres Plantées Lyon 1 (stationnement)	L'arrêté 2014RP29875 du 28/05/2014, portant sur la mesure de - Réglementation d'arrêt est abrogé.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39784	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue des Pierres Plantées Lyon 1 (stationnement)	L'arrêté 2009RP02816 du 27/04/2011, portant sur la mesure de - Réglementation d'arrêt est abrogé.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39785	Réglementation d'arrêt rue des Pierres Plantées Lyon 1 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7 h à 19 h rue des Pierres Plantées(1), côté ouest, au nord de la rue Jean-Baptiste Say(1), à partir d'un point situé à 9 mètres du passage piéton sur un emplacement de 15 mètres en direction du nord. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-1 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39903	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Jaboulay Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP10325 du 28/04/2011, portant sur la mesure de - Stationnement réservé est abrogé.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39127	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Cours de Verdun Gensoul Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2019RP36168 du 17/07/2019, portant sur la mesure de - Réglementation d'arrêt est abrogé.	30/09/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39130	Réglementation d'arrêt Cours de Verdun Gensoul Lyon 2 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7 h à 19 h Cours de Verdun Gensoul(2), côté sud, en face du n° 19 Cours de Verdun Gensoul(2), depuis le début du stationnement sur un emplacement de 15 mètres en direction de l'ouest. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39921	Réglementation d'arrêt Quai Perrache Lyon 2 (stationnement)	L'arrêt des véhicules de desserte des établissements hôteliers est autorisé mais le stationnement est interdit Quai Perrache(2), côté ouest, au droit du n° 24 quai Perrache depuis l'accès parking sur un emplacement de 20 mètres en direction du sud. Le non-respect de ces dispositions, sera considéré comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39962	Interdiction d'arrêt rue Casimir Périer Lyon 2 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits, en permanence, rue Casimir Périer(2), côté sud, sur 30 mètres, à 50 mètres à l'ouest du Cours Charlemagne(2). Ces dispositions sont applicables en permanence (arrêt limité à 15 minutes). Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de transport public de voyageurs. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39963	Abrogation - Limitation de vitesse sur Pont Kitchener-Marchand Lyon 2 (circulation)	L'arrêté 2021RP39695 du 05/08/2021, portant sur la mesure de - Limitation de vitesse est abrogé.	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39964	Abrogation - Limitation de vitesse sur Pont Kitchener-Marchand Lyon 2 (circulation)	L'arrêté 2021RP39696 du 05/08/2021, portant sur la mesure de - Limitation de vitesse est abrogé.	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39965	Abrogation - Limitation de vitesse sur avenue Debrousse Lyon 5 (circulation)	L'arrêté 2021RP39693 du 05/08/2021, portant sur la mesure de - Limitation de vitesse est abrogé.	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39966	Abrogation - Limitation de vitesse sur Chemin de Choulans Lyon 5 (circulation)	L'arrêté 2021RP39691 du 05/08/2021, portant sur la mesure de - Limitation de vitesse est abrogé.	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39967	Limitation de vitesse Chemin de Choulans Lyon 5 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h Chemin de Choulans(5), entre le Quai Fulchiron (5) et l'Avenue Debrousse (5).	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39968	Limitation de vitesse avenue Debrousse Lyon 5 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h avenue Debrousse(5).	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39970	Limitation de vitesse Pont Kitchener-Marchand Lyon 5 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h Pont Kitchener-Marchand(5).	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39969	Limitation de vitesse Pont Kitchener-Marchand Lyon 2 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h Pont Kitchener-Marchand(2).	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39857	Voie réservée avenue Debrousse Lyon 5 (circulation)	La voie de droite dans le sens montant, est réservée à la circulation des cycles, véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun et des taxis avenue Debrousse (5), entre le Chemin de Choulans (5) et l'avenue de la Première Division d'Infanterie Libre (5). Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39858	Abrogation - Voie réservée sur avenue Debrousse Lyon 5 (circulation)	L'arrêté 2021RP39704 du 05/08/2021, portant sur la mesure de - Voie réservée est abrogé.	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39994	Voie réservée avenue Debrousse Lyon 5 (circulation)	La voie de droite est réservée à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs (bus), des cycles, et des taxis, avenue Debrousse(5) entre l'avenue de la Première Division d'Infanterie Libre(5), et le Chemin de Choulans(5). Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39997	Abrogation - Limitation de vitesse sur avenue de la Première Division Française Libre Lyon 5 (circulation)	L'arrêté 2021RP39692 du 05/08/2021, portant sur la mesure de - Limitation de vitesse est abrogé.	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39998	Limitation de vitesse avenue de la Première Division Française Libre Lyon 5 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h avenue de la Première Division Française Libre(5).	07/10/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon / Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9596	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard Jean XXIII	chaussée sens Sud/Nord, entre la rue Maryse Bastié et le passage des Alouettes	Les lundi 11 octobre 2021 et mardi 12 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Maryse Bastié et le passage des Alouettes	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		au débouché de la rue Maryse Bastié	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9597	Entreprise Estrat Bonche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	sur 10 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 19	A partir du vendredi 8 octobre 2021 jusqu'au lundi 1 novembre 2021
9598	Entreprise Numerobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 105	A partir du vendredi 8 octobre 2021 jusqu'au lundi 1 novembre 2021
9599	Entreprise Tedesco Alexis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté pair, sur 10 m au droit du n° 46	Les jeudi 14 octobre 2021 et vendredi 15 octobre 2021
9600	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 44	A partir du jeudi 7 octobre 2021 jusqu'au dimanche 7 novembre 2021
9601	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Garibaldi	trottoir Est, entre le n° 313 et le n° 317	Le vendredi 15 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	entre le n° 313 et le n° 317	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Grande rue de la Guillotière	côté pair, sur 30 m face au n° 213	Le vendredi 15 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté impair, entre le n° 313 et le n° 317	
9603	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Paul Massimi	entre la rue Ravier et la rue Abraham Bloch	Le samedi 16 octobre 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ravier et la rue Abraham Bloch	Le samedi 16 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Ravier	Le samedi 16 octobre 2021, de 7h à 18h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
9604	Entreprise Henri Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté pair, sur 12 m au droit du n° 22	A partir du mercredi 6 octobre 2021 jusqu'au lundi 1 novembre 2021
9605	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 32	Le mardi 12 octobre 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9606	Entreprise Jean Baptiste Delannoy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Place d'Helvétie	au droit de l'immeuble situé au n° 10	Le lundi 11 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 10	
9607	Entreprise Alpelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	au droit de l'immeuble situé au n° 53	Le lundi 11 octobre 2021, de 10h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bossuet et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	Le lundi 11 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 53	
9608	Entreprise Mgbtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Crimée	sur 40 m, au droit de la rue Rast Maupas	A partir du jeudi 7 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rast Maupas	au droit du chantier	
				Rue de Crimée	des deux côtés de la chaussée	
9609	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	dans le carrefour avec le pont Koenig, les cycles et les engins de déplacement personnel auront obligation de quitter la voie réservée	A partir du mardi 12 octobre 2021, 7h, jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, 17h
9610	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Croix Barret	entre la rue de Gerland et la rue Pierre Bourdeix	A partir du mercredi 6 octobre 2021 jusqu'au vendredi 8 octobre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
9611	Entreprises Serpollet / Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Trois Pierres	entre la rue Domer et la rue de la Madeleine	A partir du mardi 5 octobre 2021 jusqu'au vendredi 8 octobre 2021
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Madeleine	sens Nord/Sud, entre le n° 46 et la rue du Sauveur	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9611	Entreprises Serpollet / Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Trois Pierres	entre la rue Domer et la rue de la Madeleine	A partir du mardi 5 octobre 2021 jusqu'au vendredi 8 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Madeleine et la rue Domer	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Domer	
9612	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Dumas	sur 30 m au Sud de la rue des Tuileries	A partir du lundi 11 octobre 2021, 7h, jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, 16h
				Quai Pierre Scize	sur 25 m de part et d'autre du n° 42/43	
				Rue des Tuileries	sur 30 m de part et d'autre de la rue Dumas	
				Rue des Docks	sur 50 m au droit du n° 61	
				Rue Laure Diebold	sur 20 m de part et d'autre de la rue de la Gare	
				Rue de la Gare	sur 40 m à l'Est de la rue Laure Diebold	
				Place Bernard Schonberg		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Quai Pierre Scize	sur 25 m de part et d'autre du n° 42/43	
				Place Bernard Schonberg		
				Rue des Tuileries	sur 30 m de part et d'autre de la rue Dumas	
				Rue Dumas	sur 30 m au Sud de la rue des Tuileries	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	sur 50 m au droit du n° 61	
				Rue Laure Diebold	sur 20 m de part et d'autre de la rue de la Gare	
				Rue de la Gare	sur 40 m à l'Est de la rue Laure Diebold	
				Rue des Tuileries	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Dumas	
Quai Pierre Scize	sur 25 m de part et d'autre du n° 42/43					
Rue Dumas	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue des Tuileries					
Rue des Docks	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 61					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9612	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laure Diebold	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue de la Gare	A partir du lundi 11 octobre 2021, 7h, jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, 16h
				Rue de la Gare	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Est de la rue Laure Diebold	
				Place Bernard Schonberg	des deux côtés de la chaussée	
9613	Métropole de Lyon, Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sécurisation de la montée de Choulans	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Chemin de Choulans	dans les deux sens de circulation, partie comprise entre le quai des Étroits et l'avenue Debrousse	A partir du mercredi 6 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021
9614	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemeil Lacour	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9615	Entreprise Etf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur ligne de tramway pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard Pinel	dans le carrefour avec l'avenue Rockefeller	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au mercredi 3 novembre 2021, de 9h à 19h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
9616	Établissement Comptoir des Sens - Cds	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	au droit du n° 15, en amont du passage protégé, sur une longueur de 8,20 m	A partir du mercredi 6 octobre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
9617	Entreprise Colas France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	entre les voies de chemin de fer et la rue de la Villette	A partir du mercredi 6 octobre 2021 jusqu'au jeudi 7 octobre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9618	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau incendie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Burdeau	entre la rue Pouteau et la montée Saint Sébastien	Le vendredi 8 octobre 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		au droit du n° 34	Le vendredi 8 octobre 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9619	Entreprise Partner Invest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Concorde	côté impair, sur 12 m face au n° 8	A partir du mercredi 6 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9620	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Chemin des Charbottes	sur 20 m de part et d'autre du n° 83	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9621	Société de Production Alunites	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film produit	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Transversale	côté Est, au droit de la partie comprise entre le n° 7 et le n° 13	Le lundi 18 octobre 2021, de 7h à 20h
9622	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Alsace Lorraine	sur 15 m, au droit du n° 19	A partir du jeudi 7 octobre 2021 jusqu'au samedi 6 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9623	Entreprise Granico	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Garibaldi	trottoir Est, sur 15 m au droit du n° 309	Le vendredi 15 octobre 2021, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 309	
9624	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gaspard André		Le dimanche 12 décembre 2021, de 8h à 18h
9625	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 15	Le jeudi 7 octobre 2021, de 7h à 19h
9626	Entreprise Ymotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 25 m, au droit du n° 14	A partir du vendredi 8 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
9627	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 10 m, en face du n° 52	A partir du vendredi 8 octobre 2021 jusqu'au mercredi 20 octobre 2021
9628	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Balme	sur 30 m, au droit du n° 100	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au samedi 16 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 100	
9629	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bellevue	entre la place Dufraine et la rue Chevalier	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au samedi 16 octobre 2021
			la journée pourra être interrompue une journée sur la durée du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9630	Entreprise Jamos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage. La circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Jamos	Place Abbé Pierre	trottoir Nord, au droit du n° 7	Le jeudi 14 octobre 2021, de 9h à 16h
				Rue Victor Schœlcher	trottoir Est, au droit du n° 2	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Place Abbé Pierre	dans le carrefour avec la rue Victor Schœlcher	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor Schœlcher	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	
9631	Association Charité Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Charité fait sa cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Laurencin		Le samedi 16 octobre 2021, de 8h à 18h
					entre la rue Franklin et la rue Mazard	Le samedi 16 octobre 2021, de 9h à 17h30
				Rue de la Charité	au droit de la partie comprise entre le n° 41 et le n° 43	Le samedi 16 octobre 2021, de 6h à 18h
				Rue Laurencin		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur la partie comprise entre la rue Franklin et la rue Mazard à l'exception des emplacements réservés à la police et aux personnes à mobilité réduite	
				Rue de la Charité	au droit de la partie comprise entre le n° 17 et n° 23	
		au droit de la partie comprise entre le n° 70 et le n° 74				
					au droit du n° 11	
9632	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'Enedis	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue Romarin	entre la rue Désirée et la rue du Griffon	A partir du lundi 11 octobre 2021, 8h, jusqu'au lundi 15 novembre 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coustou	des deux côtés de la chaussée	
9633	Entreprise Tlf Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de Télécom Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Avenue Barthélémy Buyer	dans le carrefour avec la rue des Pépinières	Le lundi 11 octobre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		dans les deux sens de circulation, sur 50 m de part et d'autre de la rue des Pépinières	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9634	Entreprise Dormakaba France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur vitrerie de magasin	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	sur 10 m, au droit du bâtiment situé au n° 9	Le mercredi 13 octobre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
9635	Entreprise Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Lacroix	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	Le mercredi 13 octobre 2021, de 8h à 14h
9636	Entreprise 2 Tcz Ts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 10 m, au droit du n° 54	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au samedi 13 novembre 2021
9637	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jacquard	sur 30 mètres de part et d'autre de l'avenue Cabias	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au mercredi 20 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Nord, entre les n° 30 et n° 34	
9638	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Genas	sur 25 m, au droit du n° 182	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 7h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m au droit du n° 182	
9639	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Fuzier	sur 10 m, au droit du n° 26	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au jeudi 18 novembre 2021
9640	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection complète de chaussée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir Ouest, entre la rue Ravat et le cours Bayard	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite		entre la rue Ravat et le cours Bayard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Ravat et le cours Bayard	
9641	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection complète de chaussée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir Ouest, entre la rue Ravat et le cours Bayard	A partir du vendredi 29 octobre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite		entre la rue Ravat et le cours Bayard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Ravat et le cours Bayard	
9642	Entreprise Valentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un local poubelles provisoire	la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	Rue Philippe Gonnard	côté pair, sur 15 m à l'Est du cours Général Giraud	A partir du jeudi 7 octobre 2021 jusqu'au mardi 2 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9643	Entreprise Dessaigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	trottoir Nord, entre le n° 34 et le n° 36 côté pair, entre le n° 34 et le n° 36	Le jeudi 14 octobre 2021, de 7h à 12h
9644	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, entre la rue Félix Brun et la rue des Balançoires entre la rue Félix Brun et la rue des Balançoires	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
9645	Entreprise Sersiron David	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse de la Mouchonne	côté pair, sur 10 mètres au droit du n° 2	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021
9646	Entreprise Yacine Rharbaoui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une websérie	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Place de la Bourse Place des Jacobins	sur la moitié Sud de la place sur la moitié Est de la place	A partir du vendredi 8 octobre 2021 jusqu'au mardi 12 octobre 2021, de 7h à 21h
9647	Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'épreuves de conduite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté Ouest, sur les 25 premiers mètres consécutifs situés au Nord de l'Esplanade François Mitterrand	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 8h à 17h30
9648	Entreprise Caupamat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Pierres	côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au mercredi 10 novembre 2021
9649	Entreprise Pierre Dominique Lena	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue par tranche de 5 minutes	Rue de Bonnel Rue Béranger	au Sud de la rue de Bonnel, entre la voie ferrée et la voie d'accès au parking minute de la gare de la Part Dieu au droit de l'immeuble 196 avenue de Thiers	Le mardi 19 octobre 2021, de 9h à 17h
9650	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antonin Perrin Rue Jonas Salk	côté Nord, sur l'aire de livraison situé à l'Ouest de la place Docteurs Charles et Christophe Mérieux côté Est, sur les 10 premiers mètres situés au Sud de la rue Antonin Perrin	A partir du samedi 9 octobre 2021, 21h, jusqu'au dimanche 10 octobre 2021, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9651	Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement des véhicules techniques immatriculés FH 184 XK, EZ 084 JC et 355 QF 69 seront autorisés	Rue Alexandre Luigini		A partir du vendredi 15 octobre 2021, 14h, jusqu'au lundi 18 octobre 2021, 8h
9652	Entreprise Sébastien Pauloz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fournet	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au lundi 25 octobre 2021
9653	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Cours Lafayette	dans le transport collectif en site propre Nord, sur 20 mètres de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 291	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		dans le transport collectif en site propre Nord, au droit de l'immeuble situé au n° 291	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté pair (Ouest), sur 30 mètres entre le cours Lafayette et le n° 18	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
9654	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 20 m au droit du n° 47	Le lundi 11 octobre 2021, de 7h30 à 17h
9655	Entreprise Tln	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitre à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de l'IFSI	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Bancel	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 36	Le mardi 12 octobre 2021, de 6h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Grignard	trottoir Sud, sur 15 m à l'Est de la rue Bancel	
				Rue Bancel	sur 20 m au droit du n° 36	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Professeur Grignard	sur 15 m à l'Est de la rue Bancel	
				Rue Professeur Grignard	sur 15 m à l'Est de la rue Bancel	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	côté pair, sur 20 m au droit du n° 36				
9656	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Turin	sur 30 m au droit du Lycée International	A partir du mardi 19 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la voie piétonne, sur 30 m au droit du Lycée International	
9657	Entreprise Partner Invest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Concorde	côté pair, sur 12 m au droit du n° 8	A partir du jeudi 7 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9658	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice de Type MK88	la circulation des piétons sera interdite	Avenue du Point du Jour	sur le trottoir situé au droit du n° 73 lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au jeudi 14 octobre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 73 lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 11 octobre 2021, de 8h à 17h
						Les mercredi 13 octobre 2021 et jeudi 14 octobre 2021, de 8h à 17h
9659	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des véhicules sera interdite	Place Louis Pradel	entre la rue du Griffon et le quai Jean Moulin	Le lundi 11 octobre 2021, de 7h à 19h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		entre la rue du Griffon et le n° 18	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Désirée		
9660	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 4 emplacements en épi situés au droit du n° 83	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
9661	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bourse	sur le trottoir situé au droit du n° 6	Le mardi 12 octobre 2021, de 7h à 17h
				Rue Neuve	sur le trottoir situé entre le n° 23 et la rue de la Bourse	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue de la Bourse	sur le trottoir situé au droit du n° 6	
				Rue Neuve	sur le trottoir situé entre le n° 23 et la rue de la Bourse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	entre le n° 23 et la rue de la Bourse	
	Rue de la Bourse	au droit du n° 6				
9662	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage d'une ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Meissonier	sur un emplacement en talon situé au droit du n° 1	Le mercredi 13 octobre 2021, de 13h à 18h
9663	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Creuzet	trottoir Est, sur 30 m face au n° 35	Le vendredi 15 octobre 2021, de 6h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de la Thibaudière et la rue des Trois Pierres	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m face au n° 35	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire		au débouché de la rue de la Thibaudière	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9664	Entreprises Eiffage Gc - Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chevreul et la rue de l'Université	A partir du samedi 9 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
9665	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera autorisée sur le site propre bus la circulation des véhicules sera interrompue sur la chaussée principale	Rue Rhin et Danube	sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 20	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
9666	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Sébastien Place Croix Paquet Montée Saint Sébastien Place Croix Paquet Rue de Thou Place Croix Paquet	trottoir Est, entre la rue René Leynaud et la rue des Capucins, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé trottoir Nord de la chaussée Sud, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé au droit de la zone de chantier, entre la rue René Leynaud et la rue des Capucins chaussée Sud, au droit de la zone de chantier sur 20 m au Sud de la place Croix Paquet au droit du n° 10	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au mercredi 20 octobre 2021
9667	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Abraham Bloch Rue Pierre Bourdeix Rue Abraham Bloch Rue Pierre Bourdeix	sur 30 m de part et d'autre de la rue Pierre Bourdeix entre la rue Abraham Bloch et la rue Ravier sur 30 m de part et d'autre de la rue Pierre Bourdeix des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Pierre Bourdeix des deux côtés de la chaussée, entre la rue Abraham Bloch et la rue Ravier	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
9668	Entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre de la réhabilitation d'un réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Leclerc	contre allée Est, côté Est, sur 10 m au Nord de la rue Victor Lagrange	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9669	Entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre de la réhabilitation d'un réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor Lagrange	côté impair, sur 10 m face n° 8	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
					côté pair, sur 10 m à l'Est de la contre allée Est de l'avenue Leclerc	
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Desmoulins	
9670	Entreprise Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue des Bons Enfants	trottoir Ouest, au droit du n° 2	Le jeudi 4 novembre 2021, de 7h à 10h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 2	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9671	Entreprise Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Salomon Reinach	trottoir Sud, au droit du n° 74	Le lundi 18 octobre 2021, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Saint Jérôme et l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 74	
9672	Entreprise Augay et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'un réseau d'assainissement à l'intérieur d'une propriété privée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Maurice Bouchor	entre la rue Félix Brun et l'allée Léopold Sédar Senghor	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mercredi 10 novembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Félix Brun	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
9673	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Docks	sur 50 m au droit du n° 80	A partir du lundi 11 octobre 2021, 7h, jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, 16h
				Rue des Tuileries	sur 15 m de part et d'autre du n° 10	
				Rue Marietton	sur 15 m de part et d'autre du n° 40	
				Rue Saint Pierre de Vaise	sur 15 m de part et d'autre du n° 51	
				Quai Pierre Scize	sur 15 m de part et d'autre de la montée du Grillon	
				Quai Chauveau	sur 80 m entre le n° 26 et le pont Général Koenig	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Marietton	sur 15 m de part et d'autre du n° 40	
				Rue Saint Pierre de Vaise	sur 15 m de part et d'autre du n° 51	
				Quai Pierre Scize	sur 15 m de part et d'autre de la montée du Grillon	
				Quai Chauveau	sur 80 m entre le n° 26 et le pont Général Koenig	
				Rue des Docks	sur 50 m au droit du n° 80	
la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue des Tuileries	sur 15 m de part et d'autre du n° 10				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9673	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Chauveau	côté Ouest, sur 80 m entre le n° 26 et le pont Général Koenig	A partir du lundi 11 octobre 2021, 7h, jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, 16h
				Rue Marietton	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 40	
				Quai Pierre Scize	côté Ouest, sur 15 m de part et d'autre de la montée du Grillon	
				Rue Saint Pierre de Vaise	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 51	
				Rue des Docks	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 80	
				Rue des Tuileries	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 10	
9674	Entreprise Seem Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la démolition d'un muret d'enceinte	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Jean de Dieu	trottoir Est, sur 50 m de part et d'autre de l'espace Henry Vallée	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au mercredi 13 octobre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		sur 50 m de part et d'autre de l'espace Henry Vallée	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté Est, sur 50 m de part et d'autre de l'espace Henry Vallée	
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue par un balisage de type K5C sur la chaussée réduite au droit de l'emprise de chantier		sur 50 m de part et d'autre de l'espace Henry Vallée	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
9675	Entreprise Menuiserie de l'Hêtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	côté impair, sur 13 m au droit du n° 11	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au mercredi 10 novembre 2021
9676	Entreprise Egbs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au jeudi 11 novembre 2021
9677	Entreprise Coudour Vermorel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Repos	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 96	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au jeudi 28 octobre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 96	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 96	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9678	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'un véhicule muni d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Georges Gouy	trottoir Ouest, entre le n° 4 et la rue Jean François Raclet	Le vendredi 15 octobre 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue Jean François Raclet et la rue Jules Vercherin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean François Raclet et la rue Jules Vercherin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9679	Entreprise Dulac Bâti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
9680	Entreprise Erg Géotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Antoine	côté Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
9681	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Thiers	sur 40 m, au droit du n° 190	Le lundi 11 octobre 2021, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, sur 40 m au droit du n° 190	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue de la Viabert et le cours Lafayette	
9682	Entreprise Sltp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	sur 20 m, au droit du n° 182	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
				Rue Saint Charles	côté pair, sur 15 m en face du n° 1	
9683	Entreprise Graviti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage roulant	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérées	Rue Ney	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au mardi 12 octobre 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9684	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 115	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au samedi 6 novembre 2021
9685	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 11 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9686	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 78-80	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au mercredi 20 octobre 2021
9687	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Hermann Sabran	entre la rue Philippe de Lassalle et le n° 7	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Hermann Sabran et la rue Jacques Louis Hénon	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Ypres	1 jour pendant la phase de traversée de rue au carrefour avec la rue Philippe de Lassalle	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Philippe de Lassalle	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Sabran et la rue Jacques Louis Hénon	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
				Rue Hermann Sabran	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Philippe de Lassalle et le n° 7	
9688	Ville de Lyon, Service Protocole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la signature d'une charte	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Benjamin Delessert	sur la portion située à l'Ouest de la rue Georges Gouy	Le mardi 12 octobre 2021, de 7h à 16h
9689	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au Sud de la rue Paul Bert au droit du bâtiment de la CAF	Le mardi 12 octobre 2021, de 9h à 16h
9690	Entreprise Mgb Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contre-sens	Rue d'Enghien	entre la rue de Condé et la rue Général Plessier	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Général Plessier et la rue de Condé	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Général Plessier et la rue de Condé	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 18h30
9691	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le Musée des Tissus	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Charité	entre la rue Saint Hélène et la rue des Remparts d'Ainay	Le mercredi 13 octobre 2021, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9692	Entreprise Groupe Goyer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Cuirassiers	sur 30 m, au droit du n° 11	Le mercredi 13 octobre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9693	Entreprise Bouygues Travaux Publics	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Félix Faure	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mercredi 20 octobre 2021, de 21h à 4h30
9694	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Baraban	entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
9695	Entreprise Ciceron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard-Vitton	sur 30 m, au droit du n° 58 (Pharmacie place Ronde)	Le mardi 19 octobre 2021, de 8h à 12h et de 13h00 à 17h00
			la circulation des piétons sera interdite			Le mardi 19 octobre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
9696	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guynemer	côté impair, sur 10 m au droit du n° 21	Le mercredi 20 octobre 2021, de 8h à 17h
9697	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Alfred de Vigny	trottoir impair, entre le n° 1 et la rue Pierre Bonnaud	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Pierre Bonnaud et le n° 3	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Pierre Bonnaud et le n° 3	
9698	Entreprise Grandeur Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14	Le mercredi 27 octobre 2021, de 7h à 12h
9699	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de l'emprise de chantier	Avenue Sidoine Apollinaire	côté Est, entre le n° 9 et la rue Marietton	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
			le stationnement à l'intérieur d'une emprise de construction pour un engin de chantier sera autorisé			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9700	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre bus à contre sens par un alternat par piquets K10	Avenue Jean Jaurès	sens Nord/Sud, entre le n° 22 et la rue Saint Michel	Les vendredi 15 octobre 2021 et lundi 18 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		contre allée Ouest, entre le n° 22 et la rue Saint Michel	
			la continuité du cheminement piétons et les itinéraires 2 roues non motorisés seront maintenus en permanence au droit de l'emprise de chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sens Nord/Sud, entre le n° 22 et la rue Saint Michel	
9701	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre bus à contre sens par un alternat par piquets K10	Avenue Jean Jaurès	sens Nord/Sud, entre le n° 22 et la rue Saint Michel	Le vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		contre allée Ouest, entre le n° 22 et la rue Saint Michel	
			la continuité du cheminement piétons et les itinéraires 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence au droit de l'emprise de chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sens Nord/Sud, entre le n° 22 et la rue Saint Michel	
9702	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Lac	sur 30 m au droit du n° 50	A partir du vendredi 8 octobre 2021 jusqu'au mercredi 13 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 50	
9703	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le n° 111 et la rue du Lac	A partir du vendredi 8 octobre 2021 jusqu'au mercredi 13 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9704	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Marc Antoine Petit	entre la rue Quivogne et le cours Charlemagne	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Quivogne et le cours Charlemagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9705	Entreprise Signaux Girod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un pont ferroviaire à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Surville	entre la rue Saint-Jean-de-Dieu et la route de Vienne	Le vendredi 8 octobre 2021, de 12h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 102 et le n° 108	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9706	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Simone de Beauvoir	traversée Nord, sur le carrefour avec la rue Simone de Beauvoir	A partir du vendredi 8 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de Girondins et la rue Clément Marot	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de la rue Clément Marot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9707	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Noyers	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier entre le n° 26 et l'impasse de la Joconde	A partir du samedi 9 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 26 et l'impasse de la Joconde	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux cotés de la chaussée, entre le n° 26 et l'impasse de la Joconde	
9708	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Roy	côté impair, sur 5 m face n° 48 (sur le stationnement en épi à l'Ouest de l'accès véhicules de la résidence)	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au jeudi 11 novembre 2021
9709	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'abattage et de replantation d'un arbre en alignement pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de manutentions	Avenue Joannès Masset	trottoir Nord, entre le n° 3 et le n° 11	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée du chantier		entre le n° 3 et le n° 11	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 3 et le n° 11	
9710	Entreprise Philippe Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Salomon Reinach	trottoir Sud, entre le n° 52 et le n° 56	Le jeudi 14 octobre 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 52 et le n° 56	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 52 et le n° 56	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9711	Entreprise Lachana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	la circulation des piétons et des véhicules pourra être interrompue ponctuellement	Avenue du Point du Jour	au droit de la propriété située au n° 25, lors des phases de manœuvres des véhicules du demandeur	Le lundi 11 octobre 2021, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la propriété située au n° 25	
9712	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	au droit des n° 11 et n° 12, hors place PMR	A partir du lundi 11 octobre 2021, 8h, jusqu'au lundi 15 novembre 2021, 17h
9713	Entreprise 3 R Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Tourette	sur 12 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au samedi 13 novembre 2021
9714	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Donnée	sur 6 m en face du n° 1	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au samedi 30 octobre 2021
9715	Entreprise Reno Déco 38	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	sur 5 m au droit du n° 9, lors des phases de présence de la benne du demandeur	A partir du vendredi 15 octobre 2021, 7h, jusqu'au samedi 30 octobre 2021, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 9	
9716	Entreprise Locnacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes à l'aide d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Marcel Gabriel Rivière	entre la place de la République et la place de l'Hôpital	A partir du mercredi 27 octobre 2021, 23h55, jusqu'au jeudi 28 octobre 2021, 6h
				Rue Louis Paufique	entre la rue de la République et la place de l'Hôpital	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Marcel Gabriel Rivière	entre la place de la République et la place de l'Hôpital	
			l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Louis Paufique	entre la rue de la République et la place de l'Hôpital	
				Rue Marcel Gabriel Rivière	côté pair, sur 20 m au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de l'Hôpital	entre la rue Marcel Gabriel Rivière et la rue Louis Paufique	
	Rue Louis Paufique	côté pair, sur 20 m en face du n° 19				
9717	Entreprise Welcosy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Colombier	trottoir Ouest, sur 3 m au droit du n° 44	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au mercredi 27 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 18 m au droit du n° 44	
9718	Entreprise Seem Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la démolition d'un muret d'enceinte	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Jean de Dieu	trottoir Est, sur 50 m de part et d'autre de l'espace Henry Vallée	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9718	Entreprise Seem Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la démolition d'un muret d'enceinte	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Saint Jean de Dieu	sur 50 m de part et d'autre de l'espace Henry Vallée	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté Est, sur 50 m de part et d'autre de l'espace Henry Vallée	
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue par un balisage de type K5C sur la chaussée réduite au droit de l'emprise de chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
9719	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté pair, sur 10 m au Sud du n° 50	Le vendredi 15 octobre 2021
9720	Entreprises Guintoli - Carrion Tp - Spie - Mgb - Pothier Elagage - Sols Confluence - Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard du Parc d'Artillerie	entre la rue Challemel Lacour et l'espace Henry Vallée	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au lundi 28 février 2022
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès service de secours et de propreté		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Challemel Lacour et l'espace Henry Vallée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9721	Entreprise Silvadom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté impair, entre le face n° 6 et n° 8 (sur les 2 emplacements Taxis)	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au samedi 13 novembre 2021
9722	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté pair, sur 10 m au Sud du n° 50	Le lundi 18 octobre 2021
9723	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un branchement de gaz	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Debourg	côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 87	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
9724	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cuvier	sur le trottoir situé au droit du n° 15, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le mardi 12 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation		entre la rue Pierre Corneille et la rue Molière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 15	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9725	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des 2 roues et engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Montgolfier	sens Est/Ouest, bande cyclable Nord, entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	trottoir impair (Est), entre le n° 65 et la rue Montgolfier	
				Rue Montgolfier	trottoir pair (Sud), entre la rue de Créqui et le n° 32	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Rue de Créqui	entre la place Puvis de Chavannes et la rue Montgolfier	
				Rue Montgolfier	entre la rue de Créqui et le n° 19	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Puvis de Chavannes	parvis côté Sud/Est, en face du n° 61-63 (Base Vie)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, sur 5 m au Nord de la rue Montgolfier (passage piétons provisoire)	
					des deux côtés de la chaussée, entre les n° 63-65 et la rue Montgolfier	
Rue Montgolfier	des deux côtés de la chaussée, sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 32 et n° 19 (passage piétons provisoire)					
	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Créqui et le n° 19					
9726	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 29	A partir du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021
9727	Entreprise Solair et Associés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 38	Le vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 19h
9728	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au jeudi 11 novembre 2021
9729	Entreprise Sogedas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Omer Louis	sur 20 m, en face du n° 3	Le vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 3	
9730	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Jean Desparmet	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 27	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au jeudi 18 novembre 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 27	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9731	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	hors Week-end (23-24 octobre) le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 44/46	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mercredi 27 octobre 2021
				Rue Duguesclin	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 64	
9732	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de la Moselle	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 40	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 40	
9733	Entreprise Alliance Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix Rousse	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 83	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mercredi 17 novembre 2021
9734	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Professeur Beauvisage	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 121	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 121	
9735	Entreprise Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 34	Le mardi 19 octobre 2021, de 8h à 18h
9736	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs et chaussée, suite à la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Saint Cyr	sens Nord/Sud, entre le n° 59 et le n° 53	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9737	Entreprise A W	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 43-45	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mardi 19 octobre 2021, de 7h à 19h
9738	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	côté pair, sur 5 m au droit du n° 130	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021
9739	Mairie du 4ème arrondissement de Lyon et l'Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	des deux côtés, le long de la voie d'accès, à l'arrière de la salle de la Ficelle située au droit du n° 71 entre la station-service et le bâtiment du Sytral	Le vendredi 19 novembre 2021, de 7h à 21h
9740	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle sur enseigne	la circulation des piétons sera interdite	Quai Rambaud	sur 20 m, au droit du n° 56	Le vendredi 15 octobre 2021, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9740	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle sur enseigne	la circulation des piétons sera interdite	Quai Rambaud	côté Saône, sur 30 m au droit du n° 56	Le vendredi 15 octobre 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 20 m, au droit du n° 56	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté Saône, sur 30 m au droit du n° 56	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9741	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Adelaïde Perrin	des deux côtés, entre le n° 1 et n° 13	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021
9742	Entreprise Egba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 7 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 146	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au jeudi 11 novembre 2021
9743	Entreprise Sasu Ymagine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 15 m au droit des n° 14 à 16	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au lundi 8 novembre 2021
9744	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Gerson	entre la rue Saint Paul et le n° 7, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du jeudi 14 octobre 2021 jusqu'au dimanche 17 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté église, entre la rue Saint Paul et le n° 7	
9745	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Favorite	entre la rue Appian et la rue des 4 colonnes	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, entre la rue Appian et la rue des 4 colonnes	
9746	Entreprise Vanex Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 33	Le lundi 18 octobre 2021, de 7h à 19h
9747	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Edmond Locard	au droit des n° 13 et n° 15	A partir du vendredi 15 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9748	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 13	Le jeudi 14 octobre 2021, de 8h à 17h
9749	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	au droit de la façade du n° 38	Le vendredi 15 octobre 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9750	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage avec une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Antiquaille	sur le trottoir Est, entre la rue Pierre Marion et la place des Minimes	Les samedi 16 octobre 2021 et vendredi 29 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		entre la rue Pierre Marion et la place des Minimes, au droit du Musée Gallo Romain de Lyon, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Pierre Marion et la place des Minimes, au droit du Musée Gallo Romain de Lyon	
9751	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Castries	côté pair, sur 6 m en face du n° 3	A partir du jeudi 21 octobre 2021 jusqu'au dimanche 21 novembre 2021
9752	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Collomb	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	Le jeudi 14 octobre 2021
9753	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	côté impair, sur 8 m au droit du n° 79	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au mercredi 17 novembre 2021
9754	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 106 (sur desserte de livraison)	Le lundi 18 octobre 2021, de 7h30 à 14h
9755	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Tanneurs	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
au débouché de la Grande rue de Vaise						
9756	Entreprise Ludovic Pertosa Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, sur 8 m au droit du 15/17	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au lundi 1 novembre 2021
9757	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Emile Combes	trottoir Sud, sur 25 m au droit du n° 11	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m au droit du n° 11	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9757	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Combes	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 11	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
9758	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans une propriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	Les jeudi 21 octobre 2021 et vendredi 22 octobre 2021
9759	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Rue Garibaldi	sens Nord/Sud, sur 30 m au droit du n° 286	A partir du jeudi 4 novembre 2021 jusqu'au lundi 15 novembre 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 286	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 286	
9760	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Clément Marot	entre le n° 58 et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Jean Jaurès	sur 30 m de part et d'autre de la rue Clément Marot	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Clément Marot	entre le n° 58 et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue Jean Jaurès	sur 30 m de part et d'autre de la rue Clément Marot	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Clément Marot	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 58 et l'avenue Jean Jaurès	
9761	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Clément Marot	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mardi 26 octobre 2021 jusqu'au mercredi 27 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Jean Jaurès	sur 30 m de part et d'autre de la rue Clément Marot	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Clément Marot	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue Jean Jaurès	sur 30 m de part et d'autre de la rue Clément Marot	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Clément Marot	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	
9762	Mairie du 3ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Grande lessive du groupe scolaire Paul Painlevé	des animations seront autorisées	Rue Pierre Corneille	au droit de la partie comprise entre le n° 160 et le n° 164	Le jeudi 14 octobre 2021, de 8h20 à 17h30
			des installations seront autorisées			Le jeudi 14 octobre 2021, de 7h45 à 18h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9763	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Vincent de Paul		A partir du mercredi 27 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	côté pair, sur 20 m au droit du n° 42	A partir du mercredi 27 octobre 2021, 7h30, jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, 17h
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire	Rue Saint Vincent de Paul	au débouché de la rue Pierre Delore	A partir du mercredi 27 octobre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 7h à 17h
9764	Mairie du 3ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la commémoration de la bataille de Bir Hakeim	des installations seront autorisées	Place Bir Hakeim	chaussée Ouest, côté Est, sur les 30 premiers mètres situés au Sud de l'avenue Félix Faure	Le jeudi 14 octobre 2021, de 15h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9765	Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation culturelle Dans les coulisses du ballet	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Le samedi 16 octobre 2021, de 10h à 18h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 15 octobre 2021, 8h, jusqu'au lundi 18 octobre 2021, 17h
9766	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Adelaïde Perrin	des deux côtés, entre le n° 1 et n° 13	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 29 octobre 2021
9767	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Frédéric Mistral	sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 18 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9768	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m, au droit du n° 35	Le mardi 19 octobre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus			
9769	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Antoine Charial	entre la rue de l'Espérance et la rue Frédéric Mistral	A partir du vendredi 22 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 156 et la rue Frédéric Mistral	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9770	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules de plus de 3T5 sera interdite	Place Tolozan	sens Sud/Nord	A partir du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au mardi 12 octobre 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	Rue Royale	entre la grande rue des Feuillants et la rue Roger Violi, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
				Grande rue des Feuillants	entre la rue Royale et la rue Roger Violi, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Royale	au droit du n° 33	
				Rue d'Alsace Lorraine	entre la rue Royale et la rue Roger Violi	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Tolozan		
				Place Croix Paquet	dans le carrefour avec la rue Roger Violi et la grande rue des Feuillants	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande rue des Feuillants	entre la rue Royale et la rue Roger Violi	
Rue Royale	au droit du n° 33					
9771	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Avenue Lacassagne	sens Ouest/Est, entre le cours Eugénie et la rue Constant	A partir du vendredi 29 octobre 2021 jusqu'au mardi 2 novembre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite dans la voie réservée aux bus		sens Est/Ouest, entre la rue Constant et le cours Eugénie	
9772	Ville de Lyon, Eclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera interdite	Place Docteur Gailleton	côté Nord, de la place au droit du quai Gailleton	A partir du mardi 2 novembre 2021 jusqu'au vendredi 5 novembre 2021, de 9h à 14h30
9773	Entreprise la Sarl Kciop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive Nordic Walk'in	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Parc de Gerland, sur 300 m au Sud de l'entrée du Parc de Gerland	A partir du vendredi 15 octobre 2021, 8h, jusqu'au dimanche 17 octobre 2021, 18h
			un balisage réalisé à la craie sera autorisé pour guider les itinéraires empruntés par les coureurs	Dans certaines rues de Lyon	sur les trottoirs	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au dimanche 17 octobre 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9773	Entreprise la Sarl Kciop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive Nordic Walk'in	un stand de ravitaillement sera autorisé	Place Saint Jean		Le dimanche 17 octobre 2021, de 7h à 15h
				Place Rouville		
9774	Entreprise le Lien Théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'actions de prévention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 10 mètres en face du n° 28	Le samedi 16 octobre 2021, de 13h30 à 15h30
				Rue du Repos	sur les 2 emplacements en épi au droit du n° 58	Le samedi 16 octobre 2021, de 15h30 à 17h30
				Rue Puits Gaillot	10 mètres sur l'aire de livraison située à l'Ouest de la place de la Comédie	Le samedi 16 octobre 2021, de 15h30 à 19h
				Avenue Rockefeller	côté Nord, sur les 10 premiers mètres situés à l'Est de la place d'Arsonval	Le samedi 16 octobre 2021, de 17h30 à 19h30
				Place Maréchal Lyautey	chaussée Est, sur 10 mètres au droit du n° 12	Le samedi 16 octobre 2021, de 11h30 à 15h
9775	Entreprise le Lien Théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'actions de prévention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	10 mètres sur l'aire de livraison situés au droit du n° 46	Le vendredi 22 octobre 2021, de 17h30 à 19h30
				Rue Vendôme	côté Est, sur 10 mètres en face du n° 230	Le vendredi 22 octobre 2021, de 15h à 17h30
				Rue Ravier	sur 10 mètres au droit du n° 3	Le vendredi 22 octobre 2021, de 11h30 à 14h
9776	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Camille Roy	trottoir Sud, au droit du n° 50	Le jeudi 14 octobre 2021, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Garibaldi et la rue du Repos	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre le n° 31 et le n° 33	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		au débouché de la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
9777	Mairies du 3ème et 8ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Animaux	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois		Le samedi 16 octobre 2021, de 14h à 19h
			des installations seront autorisées			Le samedi 16 octobre 2021, de 13h30 à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 15 octobre 2021, 6h, jusqu'au lundi 18 octobre 2021, 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9778	Entreprise Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte des HCL	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	trottoir Est, sur 60 m entre le n° 45 et le n° 49 côté impair, sur 60 m entre le n° 45 et le n° 49	Le vendredi 22 octobre 2021, de 7h à 17h
9779	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Pierre de Vaise	trottoir Nord, sur 25 m entre le n° 88 et le n° 90 entre le n° 88 et le n° 90 des deux côtés de la chaussée, sur 25 m entre le n° 88 et le n° 90	A partir du lundi 25 octobre 2021 jusqu'au lundi 15 novembre 2021, de 8h à 17h
9780	Entreprise Paysages et Jardins d'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Mathieu	côté impair, sur 15 m entre le n° 3 et le n° 7	Le jeudi 28 octobre 2021, de 8h à 16h30
9781	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docteurs Cordier	chaussée Est, entre la rue Fayolle et la rue Claude Debussy entre la rue Fayolle et la rue Claude Debussy côté pair, entre le n° 70 et le n° 86	A partir du lundi 15 novembre 2021 jusqu'au vendredi 19 novembre 2021
9782	Entreprise Lachana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	la circulation des piétons et des véhicules pourra être interrompue ponctuellement le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	au droit de la propriété située au n° 25, lors des phases de manœuvres des véhicules du demandeur au droit de la propriété située au n° 25	Le mercredi 13 octobre 2021, de 7h à 13h
9783	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera autorisée à double-sens à l'intérieur du site propre bus à contre-sens le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Alexander Fleming	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin, sens Ouest/Est côté impair, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du dimanche 17 octobre 2021, 12h30, jusqu'au lundi 18 octobre 2021, 0h
9784	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite (sauf TCL 14h) le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	A partir du dimanche 17 octobre 2021, 12h30, jusqu'au lundi 18 octobre 2021, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
9784	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 mètres au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 mètres au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 mètres au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	A partir du dimanche 17 octobre 2021, 12h30, jusqu'au lundi 18 octobre 2021, 0h
				Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
9785	Entreprises l'Yd Reste / GI Events / Vls / Lmp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage technique pour un spectacle son et lumière	la circulation des véhicules pourra être interrompue	Rue Saint Etienne	au débouché de la place Saint Jean	Les mardi 12 octobre 2021 et mercredi 13 octobre 2021, de 14h30 à 17h
			l'accès et l'arrêt le temps des manutentions de 3 véhicules des entreprises titulaires de l'arrêté seront autorisés	Rue Saint Jean		
					Place Saint Jean	A partir du mardi 12 octobre 2021 jusqu'au jeudi 21 octobre 2021
Registre de l'année 2021						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Barre	Charline	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/05/2021	Enfance	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Debbouzine	Lila	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/2021	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Deme	Khady	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/03/2021	Enfance	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Ly	Maimouna	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/08/2020	Enfance	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Volckmann	Thomas	Adjoint administratif territorial	Stagiaire	01/08/2020	Délégation générale au service au public et à la sécurité	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Naessens	Guillemette	Attaché principal	Contractuel	01/10/2021	Musée des beaux arts	Avenant au contrat à durée indéterminée
Kostyak	Botond	Artiste-musicien	Contractuel	11/09/2021	Orchestre national de Lyon	Avenant au contrat à durée indéterminée
Euler-Cabantous	Eléonore	Artiste musicienne	Contractuel	14/08/2021	Orchestre national de Lyon	Avenant au contrat à durée indéterminée
Escobar	Catalina	Artiste musicienne	Contractuel	21/08/2021	Orchestre national de Lyon	Avenant au contrat à durée indéterminée
Ducourthial	Laurence	Attaché principal	Contractuel	23/05/2021	Direction communication et coopération interne	Avenant au contrat à durée indéterminée

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Belhadj	Asma	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Complément temps partiel
Boutiab	Yamina	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Complément temps partiel
Ducruix	Lauriane	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Complément temps partiel
Bier	Marc Antoine	Artiste-musicien	Contractuel	20/09/2021	Orchestre national de Lyon	Contrat à durée déterminée (absence cadre d'emploi)
Thibout	Pierre	Artiste-musicien	Contractuel	13/09/2021	Orchestre national de Lyon	Contrat à durée déterminée (absence cadre d'emploi)
Bachterzi	Jérémy	Animateur	Contractuel	01/09/2021	Education	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Begniss	Laura	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Dumont	Sylvie	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	01/10/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Ferrachat	Nikita	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	01/10/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Galipot	Florence	Attaché	Contractuel	01/09/2021	Développement territorial	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Grange Helali	Pauline	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	01/10/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Jamet	Aurore	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	31/08/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Lagha	Fatima	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B et C spécifique)
Plancqueel	François Xavier	Musicien 1ère catégorie	Contractuel	01/10/2021	Orchestre national de Lyon	Contrat à durée indéterminée après 6 ans de CDD
Douady	Thibaut	Attaché	Contractuel	01/09/2021	Direction des assemblées	Contrat de projet
Audoin	Louis	Ingénieur	Titulaire	25/10/2021	Construction	Détachement /changement de filière
Guichon	Christelle	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	01/10/2021	Direction communication et coopération interne	Détachement /changement de filière
Monjuvent	Marguerite	Rédacteur	Titulaire	01/10/2021	Administration des personnels	Détachement /stage
Mocelin	Florent	Adjoint technique	Titulaire	01/09/2021	Economie commerce artisanat	Intégration directe
Clerin	Marie	Assistant de conservation	Stagiaire	01/10/2021	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire catégorie B
Balanche	Natacha	Adjoint technique principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Camier	Jacques	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/10/2021	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Cherifi	Aude	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Dubreuil Montillot	Mélodie	Adjoint technique	Stagiaire	10/09/2021	Opéra national de Lyon	Nomination stagiaire catégorie C

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Hamid	Gwendoline	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Stagiaire	01/09/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Majdoubi	Fatima	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	01/10/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Ouerghemmi	Sonia	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Stagiaire	01/09/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Ouni	Hamadi	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/10/2021	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Pambu Mvumbi	Merveille	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Derogis Surre	Catherine	Technicien territorial	Titulaire	01/10/2021	Direction gestion bâtiment et travaux	Recrutement par voie de mutation
Deprez	Olivia	Adjoint technique territorial	Titulaire	27/10/2021	Enfance	Réintégration suite à congé parental
Carle	Bertrand	Rédacteur	Titulaire	13/09/2021	Evènement et animation	Réintégration suite à disponibilité
Hartemann	Nathalie	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	01/09/2021	Cabinet du maire	Réintégration suite à disponibilité
Vialla	Maude	Attaché territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Réintégration suite congé parental
Bencharif	Manelle	Adjoint administratif territorial	Contractuel	12/08/2021	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement agent congé maladie
Bentria	Lazhar	Adjoint technique territorial	Contractuel	04/09/2021	Sports	Remplacement agent congé maladie
Boucherih	Fatma	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Enfance	Remplacement agent congé maladie
Finet	Amélie	Adjoint administratif	Contractuel	07/09/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent congé maladie
Finiguerni	Stéphane	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Sports	Remplacement agent congé maladie
Guinhard	Juliette	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/07/2021	Enfance	Remplacement agent congé maladie
Marques	Juliette	Adjoint administratif	Contractuel	01/09/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent congé maladie
Ouni	Hamadi	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Sports	Remplacement agent congé maladie
Pilorge	Alison	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/09/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent congé maladie
Plancqueel	François Xavier	Musicien 1ère catégorie	Contractuel	22/08/2021	Orchestre national de Lyon	Remplacement agent congé maladie
Soto	Anais	Adjoint administratif	Contractuel	01/09/2021	Opéra national de Lyon	Remplacement agent congé maladie
Juen	Valentin	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent congé parental
Ralahatra	Gérald	Adjoint du patrimoine	Contractuel	06/09/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent en détachement
Baron	Kristina	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en disponibilité

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Clet	Mélanie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en disponibilité
Danquigny	Sasha	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent en disponibilité
Guyonnet	Antoine	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2021	Opéra national de Lyon	Remplacement agent en disponibilité
Logue	Marie-Laure	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en disponibilité
Miguel	Tumba	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en disponibilité
Saadli	Soued	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement agent en formation
Ayache	Anissa	Technicien territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Balandras	Franck	Rédacteur	Contractuel	01/10/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Bourhan	Farah	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Chiron	Margaux Marie	Attaché territorial	Contractuel	01/09/2021	Sécurité et prévention	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Da Silva Pereira	Claudia	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Desnouveaux	Caroline	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Djoudi	Choubeila	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Fabre	Inès	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	13/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Follot	Anselme	Technicien	Contractuel	01/09/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Hanachi	Amira	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	17/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Helary	Chloe	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	09/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Laurent	Marie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	23/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Menacer	Myriam	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Pichon	Clémence	Technicien	Contractuel	01/09/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Ravet	Alice	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	09/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Saifi	Assia	Adjoint technique territorial	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Scala	Emmanuelle	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Voisin	Alisée	Attaché	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Benhama	Kenza	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/09/2021	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement complément temps partiel
Eychenne	Anouck	Animateur	Contractuel	01/10/2021	Bibliothèque municipale	Remplacement complément temps partiel
Gerard	Théa	Infirmier territorial en soins généraux de classe normale	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Guareschi	Olivia	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Remplacement complément temps partiel
Kouma	Fanta	Adjoint technique territorial	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Remplacement complément temps partiel
Laurent	Marie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Nnengue	Brigitte	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Reynaud	Cécilia	Adjoint technique territorial	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Remplacement complément temps partiel
Sarria Bezmalinovic	Mirtha	Adjoint technique territorial	Contractuel	30/08/2021	Enfance	Remplacement complément temps partiel
Yahaya	Anfia	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement complément temps partiel
Laurent	Marie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	23/09/2021	Education	Remplacement détachement
Pollo	Fatoa	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Education	Remplacement détachement

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dupuis	Delphine	Attaché principal	Titulaire	09/08/2021	Ccas	Recrutement par voie de mutation
Lerissel	Anais	Masseur kinésithérapeute psychomotricien et orthophoniste	Contractuel	29/08/2021	Ccas	Remplacement attente recrutement fonctionnaire

LISTE D'APTITUDE (Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social – Direction de l'administration des personnels – Service carrières)

Liste d'aptitude au grade d'animateur (année 2021),

Sont inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne, par ordre alphabétique, au grade d'animateur, les agents dont les noms suivent :
Gran Emmanuelle, Jambon Caroline, Picard Jean-Patrick.

Liste d'aptitude au grade d'animateur principal de 2ème classe (année 2021),

Est inscrit sur la liste d'aptitude de promotion interne, par ordre alphabétique, au grade d'animateur principal de 2ème classe, l'agent dont le nom suit:

Gayral Frédéric.

Liste d'aptitude au grade de technicien (année 2021)

Sont inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne, par ordre alphabétique, au grade de technicien, les agents dont les noms suivent :
Billiard Florence, Blanchard Virginie, Boglaenko Eric, Boucly Christian, Coulomb Christophe, Dechanoz Elisabeth, Desroches Didier, Djelloud

Abdelahamid, Hanowski Damian, Malacher Loic, Scherberich David, Soler Sébastien.

Liste d'aptitude au grade de chef de service de police municipale (année 2021)

Sont inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne, par ordre alphabétique, au grade de de chef de service de police municipale, les agents dont les noms suivent :

Lasgleyzes Pierre, Massot Sébastien, Mauny Yannick.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr